



**Rapport annuel
2020**

Contenu

- 1** Rapport annuel du président
- 2** Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2020
- 6** Dicastère assurances
- 10** Rapport sinistres 2020
- 11** Tablette des sinistres sur plusieurs années
- 12** Sécurité et prévention
- 13** Vous n'avez qu'une ouïe: Protégez-la!
- 14** Membre d'honneur Hansueli Wälte
- 15** Développement des affaires
- 16** Comptes annuels 2020
- 18** Annexe aux comptes annuels
- 19** Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan
- 20** Rapport de l'organe de révision
- 21** Comité
- 22** Direction administrative
- 24** Organisation USS Assurances

Avant-propos du président

En 2020, le Coronavirus a pris le monde entier sous son emprise. La vie d'aujourd'hui ne ressemble à rien de ce que nous avons connu auparavant. Avec la mondialisation, le monde est devenu plus fragile. Ou la nature nous a-t-elle offert une pause? Nous évoluerons certainement dans un monde différent après la fin de la crise: économiquement, politiquement, mais aussi socialement. Nous apprendrons à nouveau à apprécier les choses que nous avons perdues. Moins nombreux seront ceux qui lutteront pour le pouvoir, la cupidité et l'argent. Moins pourrait soudainement redevenir plus. Il est temps de laisser renaître le sentiment d'appartenance et de cultiver nos traditions les plus chères.

Pendant cette période difficile, nous avons tous essayé, dans des conditions difficiles, de mener à bien nos tâches quotidiennes et de maintenir la vie de la Coopérative. Pour la première fois, notre assemblée des délégués n'a pas pu se dérouler sous sa forme habituelle. Au total, 1238 (41,7%) membres ont participé au vote par correspondance. Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés avec plus de 96% des votes. Tous les membres du conseil d'administration ont également été confirmés dans leurs fonctions avec plus de 98% d'approbation. Au nom du conseil d'administration et du bureau exécutif, mais aussi en mon nom personnel, je tiens à exprimer mes sincères remerciements pour la grande confiance qui nous a été accordée.

Lors d'un séminaire de travail, nous avons fixé nos objectifs pour les quatre prochaines années. J'aimerais en souligner quelques-uns ci-dessous:

- Affiner et développer les compétences de base
- Atteindre une croissance saine et définir de nouveaux groupes cibles
- Développer les relations publiques et renforcer notre présence
- Revoir l'organisation des finances et le SCI
- Réorganiser la gestion



2020 a été une bonne année pour nous à tous égards, malgré les particularités mentionnées au début. Les demandes d'indemnisation ont également diminué, à l'exception de l'assurance de protection juridique. Cela montre à quel point il est important de souscrire une telle assurance. Les voisins des stands de tir sont de plus en plus vigilants et les autorités mettent des obstacles illégaux de plus en plus importants à l'activité de tir, de sorte qu'il est malheureusement presque impossible de trouver des solutions sans assistance juridique.

L'année dernière, nous avons également adapté les CGA à l'évolution de l'environnement et les avons améliorées au profit de nos assurés. En outre, une nouvelle brochure claire a été créée, qui fournit des informations détaillées sur nos domaines d'activité. Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à mes collègues du conseil d'administration et du bureau exécutif, sous la direction experte de Hans Rudolf Liechti. Je tiens également à souligner l'excellente coopération avec le DDPS, le SAT et les officiers fédéraux de tir. Je ne veux pas oublier la FST et toutes les autres associations. Ils partagent tous le même objectif ; promouvoir le tir et d'assurer la sécurité nécessaire. Merci, chers membres, pour votre grand engagement, votre compréhension et pour avoir payé les primes d'assurance à temps. Dans cet esprit, je vous souhaite santé, bonheur et une saison de tir 2021 sans accident et réussie, en espérant que la normalité reviendra bientôt pour que nous puissions à nouveau nous déplacer librement et vivre des moments de joie.

Rudolf Vonlanthen
Président USS Assurances

Procès-verbal de la 132^{ème} Assemblée des délégués ordinaire 2020 de la Coopérative USS Assurances

Date: Jeudi, 4 juin 2020
Lieu: Virtuelle/Video-Conférence
Heure: 17.00 heures

Participants

Rudolf Vonlanthen: Président USS Assurances
Sepp Rusch: Vice-président USS Assurances
Stefan Zahler, Peter Schneeberger, Marzio Landis:
Membres du comité USS Assurances
Hans Rudolf Liechti: directeur administratif/teneur
du procès-verbal USS Assurances
Rolf Schmutz; scrutateur: direction administrative
USS Assurances

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 26 avril 2019

Le procès-verbal est figure aux pages 2 à 8 du rapport annuel.
Proposition: acceptation du procès-verbal

2. Rapport annuel 2019

Le rapport annuel 2019 a été adressé à tous les coopérateurs.
Proposition: acceptation du rapport annuel 2019

3. Comptes annuels 2019

Des compléments aux comptes annuels 2019, selon Swiss GAAP FER peuvent être consultés où demandés auprès du directeur administratif Hans Rudolf Liechti.
Les comptes annuels 2019 sont figurent aux pages 16 à 19 du rapport annuel.
Proposition: acceptation des comptes annuels 2019

4. Acceptation et attribution du bénéfice au bilan 2019

Le comité propose d'attribuer le bénéfice comme suit:

Bénéfice de l'exercice	CHF	283'148.52
Report de l'année précédente	CHF	354.74
Bénéfice au bilan	CHF	283'503.26
Attribution à		
Réserve statutaire	CHF	200'000.00
Réserve technique	CHF	83'000.00
Total attribution	CHF	283'000.00
Report sur nouvel exercice	CHF	503.26

5. Décharge au comité

Proposition: Donner décharge

6. Election du comité et du président du comité

- 6.1 Réélection de Rudolf Vonlanthen pour 4 ans en qualité de membre et président du comité
- 6.2 Réélection de Sepp Rusch pour 4 ans en qualité de membre
- 6.3 Réélection de Peter Schneeberger pour 4 ans en qualité de membre
- 6.4 Réélection de Marzio Landis pour 4 ans en qualité de membre
- 6.5 Réélection de Stefan Zahler pour 4 ans en qualité de membre

Proposition: Réélection de Rudolf Vonlanthen, Sepp Rusch, Peter Schneeberger, Marzio Landis et Stefan Zahler pour 4 ans en qualité de membres du comité et élection de Rudolf Vonlanthen en qualité de président.

7. Election de l'organe de révision

Proposition: Réélection de Balmer-Etienne AG, Lucerne en qualité d'organe de révision pour 1 année

Constat

1. Les Coopérateurs ont été orientés par écrit de l'ordre du jour de cette Assemblée des délégués et des propositions faites par le comité dans les délais prescrits. Chacun a été rendu attentif, que l'Assemblée des délégués de cette année excluait toute participation physique, tel que prévu par l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre cette pandémie.
2. La présidence est assumée par le président de l'USS Assurances Rudolf Vonlanthen
3. Aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'est parvenue au comité.
4. Comme scrutateur est désigné Rolf Schmutz.
5. L'Assemblée des délégués est ainsi correctement constituée et est habilitée à prendre les décisions prévues par l'ordre du jour.
6. Le président constate que 1'238 (41,7%) Coopérateurs ont utilisés leur bulletin de vote par écrit.

Ouverture

Le président Rudolf Vonlanthen ouvre cette 132^{ème} Assemblée des délégués et oriente sur les modalités exceptionnelles qui seront appliquées. C'est la première fois, depuis la fondation, qu'une assemblée des délégués ne se tient pas sous la forme habituelle. Il regrette que l'Assemblée se déroule sans la présence des Coopérateurs. Il manque les contacts personnels et les discussions toujours très intéressantes. La décision de tenir cette assemblée sous cette forme l'a été prise par précaution.

Traitement de l'ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2019

La proposition d'acceptation du comité est suivie comme suit:

OUI: 1'213	97.98%
NON: 0	0%
Abstentions: 25	2.02%

2. Acceptation du rapport annuel 2019

Le rapport annuel 2019 a été envoyé à tous les Coopérateurs

Proposition: Acceptation du rapport annuel 2019

OUI: 1'227	99.11%
NON: 1	0.08%
Abstentions: 10	0.81%

3. Acceptation des comptes annuels 2019

Des compléments aux comptes annuels 2019, selon Swiss GAAP FER peuvent être consultés où demandés auprès du directeur administratif Hans Rudolf Liechti.

Les comptes annuels 2019 sont reproduits aux pages 16 à 19 du rapport annuel.

Proposition: Acceptation des comptes annuels 2019.

OUI: 1'220	98.55%
NON: 3	0.24%
Abstentions: 15	1.21%

Le directeur administratif Hans Rudolf Liechti oriente sur les résultats réjouissants de 2019. La bourse nous a été favorable et a apporté ses fruits à nos investissements. A l'arrivée de Covid 19, une forte baisse de la bourse a été enregistrée, ce qui a fait que durant la deuxième moitié de l'année nous avons dû compter avec de mauvais résultats.

L'exploitation des assurances boucle avec un zéro dans le noir! Un sinistre d'une année passée à pu être réglé en 2019 et nous a coûté la somme d'env. CHF 95'000.00. Nous avons fait des réserves en conséquence. Par chance, nous n'avons enregistré de gros sinistres en 2019, ce qui est aussi dû à la discipline des tireuses et tireurs.

4. Acceptation de l'attribution du bénéfice au bilan de l'exercice 2019

Le comité propose d'attribuer le bénéfice de l'exercice 2019 comme suit:

Bénéfice de l'exercice	CHF	283'148.52
Report de l'année précédente	CHF	354.74
Bénéfice au bilan	CHF	283'503.26

Attribution à

Réserve statutaire	CHF	200'000.00
Réserve technique	CHF	83'000.00
Attribution totale	CHF	283'000.00

Report sur nouveau compte	CHF	503.26
---------------------------	-----	--------

OUI: 1'193	96.37 %
NON: 12	0.96 %
Abstentions: 33	2.67 %

5. Décharge au comité

Proposition: accorder la décharge
La décharge est donnée.

OUI: 1'213	97.98 %
NON: 3	0.24 %
Abstentions: 22	1.78 %

6. Election du comité et du président du comité

6.1 Réélection de Rudolf Vonlanthen pour 4 ans en qualité membre et président du comité

OUI: 1'224	98.87 %
NON: 2	0.16 %
Abstentions: 12	0.97 %

6.2 Réélection de Sepp Rusch pour 4 ans en qualité de membre

OUI: 1'220	98.55 %
NON: 2	0.16 %
Abstentions: 16	1.29 %

6.3 Réélection de Peter Schneeberger pour 4 ans en qualité de membre

OUI: 1'220	98.55 %
NON: 2	0.16 %
Abstentions: 16	1.29 %

6.4 Réélection de Marzio Landis pour 4 ans en qualité de membre

OUI: 1'220	98.55 %
NON: 3	0.24 %
Abstentions: 15	1.21 %

6.5 Réélection de Stefan Zahler pour 4 ans en qualité de membre

OUI: 1'221	98.63 %
NON: 2	0.16 %
Abstentions: 15	1.21 %

Proposition: Réélection de Rudolf Vonlanthen, Sepp Rusch, Peter Schneeberger, Marzio Landis et Stefan Zahler pour 4 ans en qualité de membres du comité et élection de Rudolf Vonlanthen en qualité de président.

7. Election à l'organe de révision

Proposition: Réélection de Balmer-Etienne AG, Lucerne, pour 1 année

L'organe de révision est réélu pour une année.

OUI: 1'215	98.14 %
NON: 4	0.33 %
Abstentions: 19	1.53 %

Le Coronavirus a perturbé l'activité de tir en l'an 2020. L'incertitude est grande, car nous ne savons pas comment les manifestations de tir auront lieu. Le président constate que de plus en plus de nombreux problèmes sont rencontrés sur les installations de tir. Nombreuses sont les sociétés qui doivent se battre sur le terrain pour des problèmes juridiques. Il invite toutes les sociétés à conclure une assurance de protection juridique combi auprès de notre partenaire «l'Orion» Les sociétés peuvent alors, en cas d'urgence, avoir recours à une assistance et un soutien compétent.

Il félicite les membres du comité pour leur réélection et se réjouit de poursuivre la collaboration pour le bien de l'USS Assurances.

L'Assemblée des délégués 2021 se déroulera à Payerne le 23 avril 2021, pour autant que le Coronavirus le veuille-bien.

Le président met terme à cette Assemblée des délégués virtuelle 2020 à 17h45.

Berne, 4 juin 2020

Le président: Rudolf Vonlanthen

Le teneur du procès-verbal: Hans Rudolf Liechti



Ascona Piazza

Ascona-Locarno Tourism © Alessio Pizzicannella

Dicastère assurances

Coopérateurs

Fin 2020, l'USS comptait 2'993 membres (année précédente 3'035 membres). Cette diminution est due au nombre de sociétés de la FST, qui est passé de 2'541 à 2'496 par rapport à l'année précédente. Plusieurs raisons expliquent ce déclin: Le vieillissement et le manque de sang neuf dans les sociétés ainsi que le manque de membres des comités. En outre, les municipalités tentent de répercuter sur les sociétés les coûts de rénovation des récupérateurs de balles. Ces problèmes poussent les sociétés à se dissoudre.

Heureusement, 21 sociétés ont été nouvellement admises à l'USS Assurances en 2020. Les nouvelles admissions sont composées comme suit:

- Art. 20.1 4 sociétés FST
- Art. 20.2 1 association cantonale ou sous-associations
- Art. 20.4 4 organisations ou exploitants d'installations de tir
- Art. 23.1 7 clubs de tir dynamiques
- Art. 29.3 4 clubs non associés
- Art. 29.3 1 guilde de tir

Assurances de base

L'assurance de base couvre les risques d'accident (subsidaire), de responsabilité et de dommages à l'équipement personnel (multirisques). Certaines sociétés ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'une autre compagnie en plus de l'assurance de base de l'USS Assurances. Cela n'est pas nécessaire et peut être annulé.

Assurances spéciales

Une assurance spéciale est requise pour diverses activités de tir telles que les grandes fêtes de tir ou les tirs historiques. Un grand nombre de ces événements (tirs historiques, tirs commémoratifs) ont été annulés en 2020 en raison de la pandémie de Corona. La Fête fédérale de tir de Lucerne, événement le plus important de l'année, n'a pas eu lieu. En outre, grâce à la couverture complète offerte

par l'assurance de base, il faut moins de polices d'assurance spéciales. Les recettes de primes de cette catégorie ont diminué en conséquence en 2020.

Courtage en assurance

En plus de l'assurance de base, l'USS Assurances vous offre la possibilité de compléter votre couverture à des conditions avantageuses pour:

- Assurance responsabilité civile fixe (Vaudoise assurances)
- Tableaux d'affichage électroniques (Assurances Vaudoises)
- Assurance transports/objets de valeur (tsm Versicherungen)
- Assurance de protection juridique (Orion Rechtsschutz)

D'autres informations sous

www.uss-versicherungen.ch

Assurance de protection juridique

Les plaintes et les affaires judiciaires concernant les tirs sont de plus en plus souvent portées devant les tribunaux. En outre, la multiplication des réglementations et le durcissement de la loi rendent les procédures plus compliquées et entraînent des coûts. Il s'agit par exemple de litiges concernant la protection contre le bruit, les droits de voisinage ou la protection de l'environnement (démantèlement de champs de tir, de pièges à balles, etc.). Par conséquent, de plus en plus de cas se présentent qui rendent l'assistance juridique nécessaire.

L'assurance de protection juridique est un service fourni par l'USS Assurances aux sociétés de tir et à leurs membres. L'assurance partenaire Orion Protection juridique propose une assurance de protection juridique de base ainsi qu'une assurance de protection juridique complémentaire. En outre, il est possible de combiner les deux assurances de protection juridique et de bénéficier d'un rabais.

Offre de base de protection juridique

Assurance de protection juridique pour la société et ses membres. L'assurance couvre les dommages et intérêts, ainsi que les poursuites et la défense pénale pour les événements découlant des activités de tir. Avec l'offre de base, le moniteur de tir reçoit une protection spéciale.

Offre complémentaire de protection juridique

La société et ses membres sont assurés, même si l'affaire n'est pas directement liée aux activités de tir. L'offre supplémentaire prévoit une protection juridique pour les droits de voisinage, pour les litiges relatifs aux subventions ainsi que pour le droit à l'indemnisation et la défense pénale. L'assurance couvre également les procédures administratives liées au retrait ou au refus d'un permis d'acquisition d'armes à feu, y compris la confiscation de l'arme à feu.

Offre combinée d'assurance de base et d'assurance complémentaire

L'assurance de base et l'assurance complémentaire peuvent être souscrites sous la forme d'une offre combinée à un prix préférentiel.

Assurances partenaires:



Parts de l'assurance de Protection juridique

Sociétés FST



* Il s'agit ici des sociétés membres de la FST: exclusivement des tireurs au fusil et au pistolet des distances 300/50/25/10m.

Coopérateurs assurés à l'USS Assurances



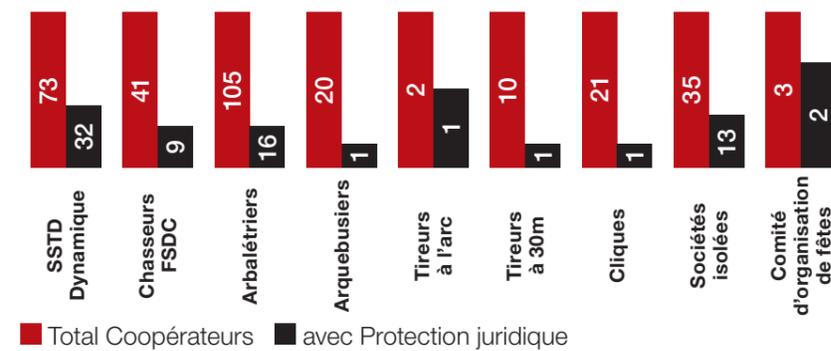
* Exploitants d'installations avec plus de 2 sociétés

Autres Coopérateurs



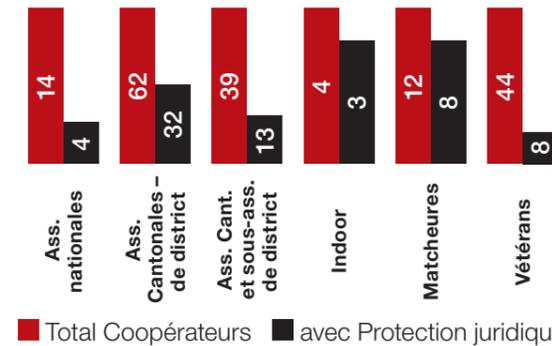
** Autres Coopérateurs, il s'agit ici des associations nationales, cantonales, régionales, de district de la FST, ainsi que des associations nationales et leurs sous-associations comme: le tir dynamique, tireurs à l'arc, vétérans, arquebusiers, matcheurs, tireur à 30m, installations en sous-sol, sociétés de chasseurs, tirs historiques, cliques, sociétés isolées et commissions de tir

Autres Coopérateurs en détail



■ Total Coopérateurs ■ avec Protection juridique

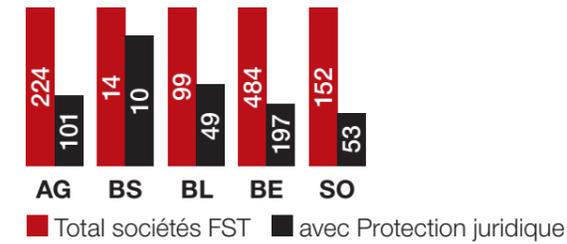
Diverses Associations avec relation à la FST



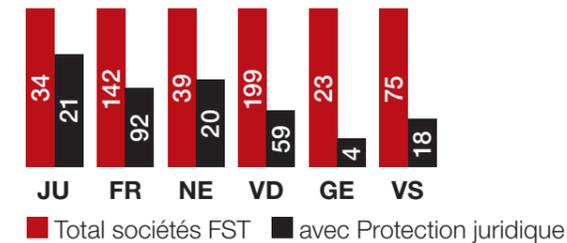
■ Total Coopérateurs ■ avec Protection juridique

Répartition Protection juridique par région

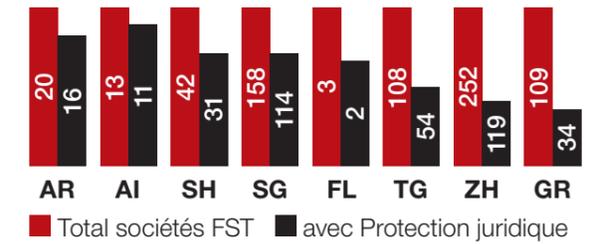
Suisse nord est



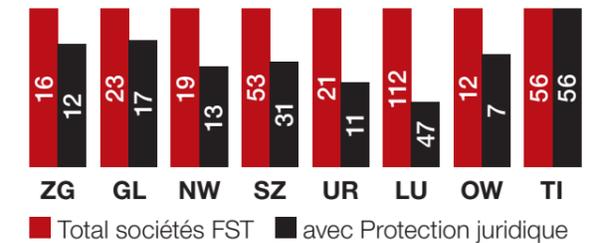
Romandie



Suisse oriental



Suisse central



Säntisgipfel mit Toggengurg

© Säntis-Schwebebahn AG

Rapport sinistres 2020

En raison de la pandémie de Corona, de nombreux tirs n'ont pas pu avoir lieu en 2020. Les manifestations de tir normales n'ont également eu lieu que dans une mesure très limitée. L'augmentation des demandes de recours par les compagnies d'assurance personnelle se poursuit. Cela entraîne un effort supplémentaire considérable dans le traitement des demandes.

La limitation des activités de tir est la principale raison pour laquelle il y a eu environ 50% de demandes d'indemnisation en moins en 2020. En 2020, un total de 13 demandes ont été enregistrées (l'année précédente 24 demandes). En outre, 7 cas ont été signalés pour lesquels aucune réclamation n'a été enregistrée car il n'existait aucune couverture d'assurance pour ces événements. Les réclamations enregistrées sont divisées en 5 cas de dommages corporels, 2 cas de responsabilité civile, 3 cas de dommages matériels et 3 cas qui ont été réglés sur une base volontaire.

Fin 2020, 12 affaires étaient encore en cours, dont 6 affaires de 2020, 3 affaires de 2019, 2 affaires de 2015 et 1 affaire de 2014. Le faible nombre de demandes a également entraîné une forte diminution des frais remboursables pour les demandes par rapport à l'année précédente. En 2020, les paiements pour les demandes d'assurance se sont élevés à CHF 40'719.65 (CHF 124'000.00 l'année précédente).

On observe une tendance à la hausse des demandes de recours. Il s'agit presque exclusivement d'actions en recours auprès d'assurances personnelles, qui revendiquent la responsabilité causale (OR 58) du propriétaire de l'œuvre. La clarification de ces cas est associée à un travail important.

Important

Les tireurs sont prudents, attentifs et suivent les règles et les instructions. Ils réfléchissent et anticipent. Cela permet de prévenir les pertes de manière proactive. Les officiers, les présidents, les moniteurs de tir, les membres des comités et tous les tireurs sont conscients de leurs responsabilités et les assument au quotidien.

Il convient de noter ce qui suit pour le traitement des demandes

Les réclamations peuvent être directement signalées sur le site web de l'USS Assurances. Les sinistres importants et les dommages corporels doivent être signalés le plus rapidement possible par courrier électronique ou par téléphone.

Les rapports de dommages doivent être complétés par un commentaire et une note sur la manière dont les dommages se sont produits. La description des dommages peut également être faite dans une lettre ou par e-mail.

D'autres infos sous
www.uss-versicherungen.ch

Le responsable sinistres
Eric Zosso

Tabelle des sinistres sur plusieurs années

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de sinistres	28	28	24	28	26	24	13
Liquidés au 31.12.	16	23	18	23	21	18	7
Répartition selon associations							
FST	24	27	22	26	24	22	12
AFTA	3	0	1	1	1	1	0
Autre	1	1	1	1	1	1	1
Genre de sinistres							
Accidents	11	5	9	12	6	5	4
Accidents sur le chemin	0	3	0	0	0	0	0
Dommages matériels	8	5	4	7	5	6	5
Dommages de RC	9	14	8	8	13	13	3
Dommages à l'ouïe	0	1	3	1	2	0	1
Répartition par manifestations							
Groupe							
Tirs obligatoires	1	0	0	0	0	0	0
Tir en campagne	2	1	0	1	1	1	0
Cours jeunes tireurs	1	0	1	2	2	2	1
Autres cours	0	1	3	2	2	1	2
Tirs de société	2	5	2	2	5	4	3
Fêtes de tir	3	1	8	7	3	6	0
Autres							
Exploitation de tir	17	15	9	12	9	8	5
Tir d'entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Armes air comprimé	0	2	0	0	1	1	1
Travaux d'entretien/-construction	2	3	1	2	3	1	1
Les sinistres concernent							
Participants	17	14	12	14	7	10	3
Jeunes tireurs	1	1	0	2	2	2	3
Cibarres	1	0	0	0	1	0	0
Autres fonctionnaires	0	2	4	2	2	0	3
Tierces personnes	7	10	7	8	13	10	3
Sociétés	2	1	1	2	1	2	1
Indemnité crédit libre	4	3	3	1	4	5	3
Sinistres non assurés	8	8	10	10	9	11	7

Sécurité et Prévention

L'USS Assurances n'est pas autorisée à édicter des règlements pour le tir. La raison en est que l'USS Assurances ne peut être à la fois un prescripteur de règlements et un assureur en cas de sinistre. L'agrément et le contrôle des stands de tir pour d'autres activités de tir (en dehors du tir hors service) relèvent de la compétence des cantons. Les principes de base pour la construction, l'exploitation, l'entretien et la sécurité des stands de tir pour le tir sportif sont édictés par les associations de tir.

L'élaboration de règlements pour les associations ne progresse que lentement. Un groupe de travail composé d'experts de la «chasse» a travaillé intensivement sur la réglementation des champs de tir de chasse. Le chef du département prévention de l'USS Assurances a pris en charge l'administration, et a introduit les préoccupations de l'USS Assurances. Un projet de «Règlement pour la construction, l'exploitation, l'entretien et la sécurité des installations de tir de chasse» est maintenant disponible et devrait être adopté et mis en vigueur par «Chasse Suisse». Malheureusement, le travail préliminaire du groupe de travail n'a pas été apprécié jusqu'à présent.

L'USS Assurances s'engage à assurer la sécurité et la prévention des tirs. Elle organise des conférences sur la sécurité et la prévention. En outre, elle fournit également des conseils. Par exemple, l'USS Assurances a pu apporter son expérience lors de la révision des Règles pour le tir sportif (RSpS) et à celle des règlements pour le tir de chasse.

Actions pour la prévention des accidents

En raison de la pandémie de Corona, seules des activités de tir très limitées ont pu avoir lieu dans les sociétés en 2020. Cependant, l'entretien des stands de tir et des équipements sportifs de tir ne doivent pas être négligés pendant cette période. De nombreuses sociétés ont profité de cette période pour vérifier le fonctionnement de leurs propres coques et appareils de protection auditive. On a souvent constaté que les protections auditives devaient être remplacées. Cela a conduit à un grand nombre de commandes de protecteurs auditifs, qui sont subventionnés par la Suva/Assurance militaire,

Thomi + Co AG et l'USS Assurances. La campagne sur les «protecteurs auditifs» a connu un grand succès en 2016 et a été prolongée en tant que mesure préventive pour la santé des tireurs. Lors de l'entretien des stands de tir, il est également nécessaire de vérifier si les trousse de premiers secours sont à jour. La campagne «Trousse de premiers secours» est pratiquement terminée, mais quelques-unes sont encore disponibles. Les sociétés peuvent les obtenir à un prix réduit auprès de Kuert Druck AG à Langenthal.

Mesures de prévention

Chaque incident de tir est un accident de trop! Dans la plupart des sociétés, un bon travail est fait en termes de sécurité et de prévention. Les deux aspects suivants doivent notamment être considérés comme de la prévention:

- La manipulation et le maniement sûrs des armes/équipements sportifs doivent faire l'objet d'une formation périodique. La formation interne peut être incluse dans le programme annuel des sociétés de tir et réalisée par des membres experts ou des spécialistes dévoués.
- Les contrôles fonctionnels des munitions et des armes de sport doivent être organisés dans le cadre de la société et effectués par des experts. Il est à noter que les armes de guerre étaient autrefois inspectées par le canton jusqu'à la libération de l'armée (60 ou 50 ans). Aujourd'hui, les membres des forces armées sont déjà démobilisés vers l'âge de 30 ans. Plus aucune inspection organisée des armes n'est organisée avant que la personne n'arrête de tirer.

Ueli Blaser
Sécurité et prévention

Maintenance fiable, contrôles fonctionnels conformes à la réglementation et manipulation sûre des équipements sportifs = Résultat de couronne, plaisir de tirer et pas de sinistre!

Développement des affaires

D'un point de vue financier, l'USS Assurances a connu une année satisfaisante, malgré la pandémie de Corona. Les primes encaissées sont en diminution de CHF 32'000 par rapport à l'année précédente et atteignent CHF 568'000. Grâce à la réduction des dépenses, le résultat d'exploitation de CHF 78'000 augmente à CHF 93'000. En raison de la diminution des revenus nets des placements financiers et de la hausse des charges fiscales, le bénéfice net a diminué de CHF 60'000 pour atteindre CHF 223'000.

La diminution des recettes de primes est principalement due au fait que divers événements, tels que la Fête fédérale de tir, n'ont pas pu avoir lieu. En outre, la diminution du nombre de sociétés a entraîné une réduction des recettes de primes. Contrairement à la baisse des primes, le résultat d'exploitation a augmenté de CHF 78'000 pour atteindre CHF 93'000. Cette amélioration est le résultat de la baisse des sinistres et des frais administratifs. Par rapport à l'année précédente, le montant des sinistres a diminué de CHF 58'000 pour atteindre CHF 42'000. Les frais administratifs ont diminué de CHF 78'000 pour atteindre CHF 257'000. Les principales raisons de cette diminution sont la baisse des dépenses pour la publicité/le parrainage et pour l'Assemblée des délégués ainsi que la baisse des dépenses pour les séances.

Le produit net des placements financiers a diminué de CHF 84'000 par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 184'000. Il se compose de CHF 40'000 de revenus immobiliers (CHF 56'000 l'année précédente) et de CHF 144'000 de revenus de titres (CHF 212'000 l'année précédente). L'USS Assurances est propriétaire d'un immeuble à Berne qui est entièrement loué et a généré un rendement brut de 6.61% en 2020. La diminution de CHF 68'000 des revenus des titres est principalement due à la baisse des gains réalisés sur les ventes de titres par rapport à l'année précédente. En 2020, le rendement des titres était de 3.45%. A la fin de 2020, les biens immobiliers et les placements financiers sont comptabilisés à une valeur comptable de CHF 7'406'000 (année précédente CHF 7'283'000).

Au 31 décembre 2020, les mises en réserve sont inchangées par rapport à l'année précédente et s'élèvent à CHF 450'000, dont CHF 250'000 pour les sinistres non réglés. Les capitaux propres s'élèvent à CHF 7'717'000 à la fin de 2020. La différence de CHF 223'000 par rapport à l'année précédente correspond au bénéfice net de l'exercice écoulé.

Comptes annuels 2020

Comptes de résultat

Primes brutes	3.1	568'302.30	600'751.20
Parts des réassureurs		- 104'814.59	- 79'555.54
Primes nettes		463'487.71	521'195.66
Sinistres payés		- 42'069.65	- 119'600.45
Variation de la réserve mathématique		0.00	20'000.00
Charges des sinistres		- 42'069.65	- 99'600.45
Prévention des accidents		- 6'684.45	- 10'223.50
Expertises, homologations, cours		- 17'725.30	- 32'504.50
Amortissements		- 46'852.75	- 28'366.30
Charges administratives	3.2	- 256'740.86	- 334'686.37
Charges d'exploitation		- 328'003.36	- 405'780.67
Résultat d'exploitation		93'414.70	15'814.54
Résultat des immobilisations financières, net	3.3	183'774.62	268'260.43
Bénéfice avant impôt		277'189.32	284'074.97
Impôts directs		- 53'887.87	- 926.45
Bénéfice		223'301.45	283'148.52

Bilan

Trésorerie		794'395.85	731'948.62
Autres créances à court terme		44'587.06	39'677.99
Actifs de régularisation		28'048.43	72'476.54
Total des actifs courants		867'031.34	844'103.15
Immobilisations financières	3.4	7'405'885.66	7'282'815.52
Total des actifs non courants		7'405'885.66	7'282'815.52
Total des actifs		8'272'917.00	8'126'918.67

Comptes annuels 2020

Bilan

Dettes résultant de livraisons et de prestations		56'349.62	115'764.11
Passifs de régularisation		49'762.67	67'651.30
Provisions à court terme	3.5	350'000.00	350'000.00
Total des passifs courants		456'112.29	533'415.41
Provisions à long terme	3.5	100'000.00	100'000.00
Total des passifs non courants		100'000.00	100'000.00
Total des passifs		556'112.29	633'415.41
Capital-social		3'000'000.00	3'000'000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
Réserve statutaire		3'740'000.00	3'540'000.00
Réserve technique		753'000.00	670'000.00
Bénéfice reporté		503.26	354.74
Bénéfice		223'301.45	283'148.52
Total des capitaux propres		7'716'804.71	7'493'503.26
Total des passifs et des capitaux propres		8'272'917.00	8'126'918.67

Tableau des flux de trésorerie

Bénéfice		223'301.45	283'148.52
Amortissements et corrections de valeur		58'330.81	- 43'821.34
Variation des actifs et passifs courants		- 37'784.08	- 74'309.35
Achat d'immobilisations financières		- 742'033.45	- 2'024'575.20
Vente d'immobilisations financières		607'485.25	2'078'678.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		109'299.98	219'120.63
Achat d'immobilisations incorporelles		- 46'852.75	- 28'366.30
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		- 46'852.75	- 28'366.30
Variation de la trésorerie		62'447.23	190'754.33
Liquidité au 1^{er} janvier		731'948.62	541'194.29
Variation de la trésorerie		62'447.23	190'754.33
Liquidité au 31 décembre		794'395.85	731'948.62

Comptes annuels 2020

Annexe aux comptes annuels

1. Informations générales

Nom, forme juridique et siège

USS Assurances société coopérative, Berne

Nombre d'emplois à plein temps

La moyenne d'emplois à plein temps était inférieure à 10 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

Honoraires versés à l'organe de révision

Les prestations en matière de révision pour les comptes annuels 2020 s'élevaient à CHF 15'000.00.

2. Principales règles comptables

Immobilisations financières

Les immobilisations financières contiennent des titres cotés et un placement immobilier. Les titres sont comptabilisés à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur. Le placement immobilier est comptabilisé à la valeur d'acquisition après déduction des amortissements.

Provisions techniques d'assurances

Les provisions pour sinistres à la date du bilan correspondent à une estimation des indemnités futures et des frais de traitement. En outre, une provision mathématique est comptabilisée. Cette provision compte tenue des variations de la fréquence et du montant des sinistres. La provision mathématique est calculée selon des méthodes de calcul mathématique.

3. Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Primes brutes

	2020	2019
Accidents	227'320.90	240'300.50
Dommages matériels	56'830.25	60'075.10
Responsabilité civile	284'151.15	300'375.60
Total des primes brutes	568'302.30	600'751.20

3.2 Charges administratives

	2020	2019
Encaissement des primes	21'083.56	24'792.11
Indemnités de fonction, salaires	99'200.00	96'075.00
Dépenses séances	57'167.50	67'511.20
Révision, conseils	21'465.55	21'317.75
Assemblée des délégués	7'425.90	31'561.00
Imprimés, frais bureau	3'306.54	14'137.80
Frais informatiques	17'151.16	17'250.26
Réclame, sponsoring	29'940.65	62'041.25
Total des charges administratives	256'740.86	334'686.37

Comptes annuels 2020

3.3 Résultat des immobilisations financières, net

	2020	2019
Produit des titres	207'050.54	281'263.92
Frais de gestion, commissions	- 63'610.12	- 69'275.49
Total du résultat des titres	143'440.42	211'988.43
Produit locatif	136'123.50	142'176.00
Amortissement	- 42'672.30	- 31'144.00
Frais d'immeuble	- 53'117.00	- 54'760.00
Total du résultat du placement immobilier	40'334.20	56'272.00
Total du résultat des immobilisations financières, net	183'774.62	268'260.43

3.4 Immobilisations financières

	31.12.2020	31.12.2019
Obligations	1'531'303.53	1'447'206.31
Actions	1'479'622.87	1'532'193.26
Fonds	2'677'490.26	2'532'829.95
Total des titres	5'688'416.66	5'512'229.52
Placement immobilier	1'717'469.00	1'770'586.00
Total des immobilisations financières	7'405'885.66	7'282'815.52

3.5 Provisions

	31.12.2020	31.12.2019
Provisions pour sinistres	250'000.00	250'000.00
Autres provisions	100'000.00	100'000.00
Total des provisions à court terme	350'000.00	350'000.00
Réserve mathématique à long terme	100'000.00	100'000.00
Total des provisions	450'000.00	450'000.00

4. Dissolution nette des réserves latentes

Dissolution nette des réserves latentes	139'909.00	37'603.00
---	------------	-----------

Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan

	31.12.2020	31.12.2019
Bénéfice	223'301.45	283'148.52
Bénéfice reporté	503.26	354.74
Bénéfice porté au bilan	223'804.71	283'503.26
Attribution à:		
Réserve statutaire	160'000.00	200'000.00
Réserve technique	63'000.00	83'000.00
Total attributions	223'000.00	283'000.00
Report à nouveau	804.71	503.26

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des actionnaires de

USS Assurances Coopérative, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'USS Assurances Coopérative, comprenant les comptes de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 11 février 2021

Balmer-Etienne AG

Urs Matter
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Roland Furger
Expert-réviseur agréé

Vous n'avez qu'une ouïe: Protégez-la!

Une action de l'USS assurances, SUVA/assurance militaire et Thomi+Co SA pour les associations de tir

Coquilles anti-bruit avec un haut confort – idéal pour tireuse et tireur.

Description: Casque anti-bruit HONEYWELL, pliable, très confortable, large ouverture, rembourrage des coussinets en mousse épaisse et douce, serre-tête léger et rembourré. Poids env. 191 g

Principaux points forts: Coquilles modernes anti-bruit de qualité, idéales pour le tir sportif. Elles entourent parfaitement les oreilles par une pression régulière et agréable.

Prix action: CHF 14.50/pièce

Commande: Thomi + Co SA
Rütschelenstrasse 1
4932 Lotzwil
info@thomi.com



Membre d'honneur Hansueli Wälte

11 janvier 1943 – 21 septembre 2020

Le 1^{er} octobre 2020, nous avons dû dire au revoir à notre membre d'honneur Hansueli Wälte, en l'église de Herisau. Il a été libéré le 21 septembre 2020 de sa grave maladie, qu'il a endurée avec beaucoup de patience.

Hansueli Wälte s'est mis au service des sociétés et des fédérations de tir en exerçant les fonctions les plus diverses. Jusqu'à sa mort, il était toujours président des tireurs vétérans du canton d'Appenzell Rhodes Extérieurs.

En 1992, il a été élu au conseil d'administration de l'USS Assurances. En tant que spécialiste des assurances, il a repris le département des assurances spéciales, qu'il a dirigé avec beaucoup d'engagement jusqu'en 2011. Pendant la longue période de son activité, il a été un conseiller apprécié des sociétés. Il émettait des polices d'assurances à toute heure du jour et de la nuit lorsque les sociétés avaient oublié d'en souscrire une pour un événement.

Outre le tir, le jodel était l'une de ses grandes passions. Il a parlé avec enthousiasme de ses nombreuses représentations dans le monde entier. De même, lors des événements sociaux de l'USS Assurances, une «Jutze» ne pouvait pas manquer.

À l'occasion de l'Assemblée des délégués de l'USS Assurances à Delémont, Hansueli Wälte a été nommé membre d'honneur pour les services rendus.

Avec Hansueli Wälte, nous perdons un ami et un camarade très cher.

